5 FÉVRIER 2024

Province de Québec
Ste-Germaine-Boulé
Abitibi-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Ste-Germaine-Boulé, tenue le 5 février 2024.

Monsieur Jaclin Bégin, maire, préside l'assemblée tandis que Mme Claudie Aubin, agit à titre de greffière-trésorière.

Présents(es) : M. Frédéric Audet
M. David Goulet
M. Marc Vallières
Mme Mélanie Caron-Croisetière
Mme Mélanie Morin

Constatation du quorum et de la régularité de la séance

La séance ayant été convoquée dans les délais prescrits et le quorum étant satisfait, le maire la déclare ouverte.

Disponibilité des documents pour les membres du conseil :

Toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle en vertu de l'article 148 CM modifiée par la Loi 122.

R.8520-24 **Adoption de l'ordre du jour :**

Il est proposé par M David Goulet, appuyé par Mme Mélanie Caron-Croisetière et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé en laissant l'item « Sujets divers » ouvert.

ADOPTÉE

R.8521-24 **Adoption du procès-verbal de la session du 8 janvier 2024 :**

Ayant déjà reçu copie du procès-verbal de la session du 8 janvier 2024, les élus en dispensent la lecture.

Sur proposition de M Frédéric Audet, appuyé par Mme Mélanie Caron-Croisetière, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la session du 8 janvier 2024.

ADOPTÉE

R.8522-24 **Approbation des comptes – Fond d'administration : Municipalité et Aréna :**

Sur proposition de Mme Mélanie Morin, appuyé par M Frédréric Audet, il est unanimement résolu que les dépenses présentées, pour la période du 9 janvier au 5 février 2024, soient acceptées pour une somme totale de 130 922.91 $.

ADOPTÉE

R.8523-24 **Vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales ;**

Documents transmis MRCAO et CSSLA par courriel le 06/02/2024.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ste-Germaine-Boulé doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Ste-Germaine-Boulé de transmettre au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal.*

EN CONSÉQUENCE, proposé par Mme Mélanie Caron-Croisetière, appuyé par Mme Mélanie Morin et unanimement résolu :

QUE la directrice générale et greffière-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au Centre de services scolaire du Lac-Abitibi.

ADOPTÉE

R.8524-24 **Renouvellement de mandat au CCU :**

Il est proposé par M. David Goulet, appuyé par M. Marc Vallières et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte de renouveler les mandats de messieurs Jean-Marc Bégin et Frédéric Audet et de Mme Mélanie Morin pour une période de deux ans au Comité consultatif d'urbanisme.

2025 (février)	**2026 (février)**
Éric Audet (citoyen)	Jean-Marc Bégin (citoyen)
Gilbert Lord (citoyen)	Frédéric Audet (élu municipal)
	Mélanie Morin (élue municipale)

ADOPTÉE

R.8525-24 **Abat poussière 2024 (Chlorure de calcium liquide 35%) ;**

Courriel envoyé à RM Enterprises le 06/02/2024.

Il est proposé par M.David Goulet, appuyé par Mme Mélanie Morin et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de **RM ENTERPRISES** pour le transport et l'épandage du chlorure de calcium liquide 35% pour l'année 2024.

QUE la présente résolution et la soumission constituent le contrat liant les parties.

ADOPTÉE

R.8526-24 **Offre de balayage et ramassage des accotements en zone urbaine – Printemps 2024;**

Lettre signée envoyée par courriel le 06/02/2024.

Proposé par M.Marc Vallières, appuyé par M.Frédéric Audet d'accepter l'offre du Ministère des Transports de réaliser les travaux suivants pour le printemps 2024, soit :

- le balayage et le ramassage de la totalité des accotements asphaltés, de la ligne de rive jusqu'à la bordure ou le trottoir. Les travaux se situent à l'intérieur du périmètre urbain incluant, lorsqu'il y a lieu, les intersections, les contours des regards et des puisards et autres;
- le Ministère s'engage à nous verser un montant forfaitaire de 2 125 $.

ADOPTÉE

5 FÉVRIER 2024

R.8527-24

Résolution pour revenu Québec :

Envoyé par courriel à Revenu Québec le 06/02/2024.

Il EST RÉSOLU :

QUE Mme Claudie Aubin, Directrice générale ainsi que M. Jaclin Bégin, Maire soient autorisés :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Étant donné que tous les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Germaine-Boulé qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont signé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 5 février 2024. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la municipalité et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE

R.8528-24

Adhésion 2024 – AFAT (Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue :

Payé par chèque Le 14 février 2024.

Sur proposition de M.David Goulet, appuyé par Mme Mélanie Morin, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion annuelle de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue pour l'année 2024 au montant de 50 $ (taxes incluses).

ADOPTÉE

R.8529-24

Rapport annuel activités incendie 2023 ;

Transmis à monsieur Carol Gauthier MRCAO par courriel le 06/02/2024.

Conformément à l'action #11 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi-Ouest (SCRSI) et à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie du Québec, la MRC d'Abitibi-Ouest doit élaborer le Rapport annuel d'activité 2023 en y mentionnant les mesures prévues (réalisées ou non) au Plan de mise en œuvre (PMO) (Annexe 8) du schéma.

Afin de produire ledit rapport consolidé, chacune des municipalités doit remplir son propre rapport et le transmettre à la MRC avant le 4 mars 2024.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Mélanie Caron-Croisetière, appuyé par monsieur Marc Vallières et résolu unanimement d'adopter le Rapport annuel activité incendie 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

Information

AVIS DE MOTION 231-24

Présentation du projet de règlement # 261-24 « *Établissement d'un Service incendie » (abroge 132-94)* et dépôt d'un Avis de motion pour adopter le règlement.

Monsieur le conseiller David Goulet donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 261-24 « Établissement d'un Service incendie ».

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Information

AVIS DE MOTION 232-24

Présentation du projet de règlement # 262-24 « *Tarification des services incendie)»* et dépôt d'un Avis de motion pour adopter le règlement.

Monsieur le conseiller David Goulet donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 262-24 « Tarification des Services incendie ».

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Correction

Procès-verbal de correction envoyé à Carol Gauthier le 15 février 2024.

Règlement #257-23 « *Établissement d'un Service incendie ».*

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec ou 92.1 de la Loi sur les cités et villes (LCV), le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité (ou greffier si LCV), apporte une correction au règlement numéro 257-23 de la municipalité de Ste-Germaine Boulé, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :
À l'article 23 du règlement, il est inscrit :

«Le présent règlement abroge tout règlement similaire en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Ste-Germaine-Boulé, notamment le règlement numéro 109 et le règlement numéro 114.»

Or, on devrait lire :

«Le présent règlement abroge tout règlement similaire en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Ste-Germaine-Boulé, notamment le règlement numéro 109»

ADOPTÉE

R.8530-24

Modification du titre de l'emploi de l'adjointe à la direction :

Sur proposition de M.Frédéric Audet, appuyé par Mme Mélanie Morin, il est unanimement résolu de modifier le titre de l'adjointe à la direction pour '' Adjointe à la direction et responsable des communications''.

ADOPTÉE

R.8531-24

En attente du modèle de résolution fourni par le MAMH.

Reddition de compte final TECQ 2019-2023 :

Sur proposition de M. Marc Vallières, appuyé par Mme Mélanie Caron-Croisetière, il est unanimement résolu que Mme Claudie Aubin procède à la reddition de compte final de la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

R.8532-24 **Mandat Trudel, Lapointe, Collard :**

Sur proposition de M. Frédéric Audet, appuyé par Mme Mélanie Morin, il est unanimement résolu de confier le mandat d'auditeur pour la municipalité à Trudel, Lapointe, Collard CPA inc.

ADOPTÉE

Présentation du projet de règlement numéro 263-24

AVIS DE MOTION 233-24

Il est, par la présente, donné avis de motion, par M. David Goulet, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 263-24 décrétant l'acquisition d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) et ses équipements ainsi qu'un emprunt de 39 937 $ pour pourvoir au paiement desdites acquisitions

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

R.8533-24 **Soumission Abrasif : JF Cossette :**

Courriel envoyé à JF Cossette le 08/02/2024

Il est proposé par Mme Mélanie Morin, appuyé par M.Frédéric Audet et résolu unanimement de retenir l'offre d'approvisionnement en abrasif pour l'hiver 2024-2025 de « Jean-François Cossette » au taux de 40.00$ la tonne pour environ 150 tonnes, sable et sel inclus livré sur le site de chargement de la municipalité.

QUE la présente résolution et la soumission constituent le contrat liant les parties.

ADOPTÉE

Soumission Téléphonie IP :

Vérification faite. Micro-Age reste la soumission la moins

Les membres du conseil souhaitent que Mme Claudie Aubin fasse des vérifications supplémentaires auprès des différents fournisseurs afin d'obtenir des informations supplémentaires concernant le soutien technique.

R.8534-24 **Écran numérique – Demande de subvention MRC :**

Il est proposé par Mme Mélanie Morin, appuyé par Mme Mélanie Caron-Croisetière et unanimement résolu que la municipalité dépose une demande de subvention auprès de la MRCAO dans le programme PSPS pour l'achat d'un écran numérique.

ADOPTÉE

Demande de levée de fond annuelle de la fondation Brousseau-Dargis :

Les membres du conseil ont pris la décision de ne pas faire de don pour cette levée de fond.

Emprunt - Skinoramik – Hotte et VTT

Les membres du conseil acceptent que la municipalité cautionne pour un éventuel prêt pour l'achat d'un VTT et pour une hotte de cuisine, selon les termes et conditions qui seront établis entre les parties.

Correspondance :

Le bordereau de correspondance est déposé au registre des délibérations et fait partie intégrante de la présente rubrique.

Période de question :

Un citoyen est venu s'informer concernant une future entente entre les pompiers de Ste-Germaine et la ville de La Sarre.

SUJETS DIVERS :

1. La directrice générale avise les membres du conseil que le site internet de la municipalité sera amélioré et devrait être terminé à l'automne 2024.

2. La directrice générale avise les membres du conseil de l'erratum dans les dates du conseil. La séance du conseil d'Avril se déroule le 8 avril plutôt que le 1 avril, comme c'était inscrit.

R.8535-24

Une copie de la résolution a été remis au Cercle des fermières le 15 février 2024.

Annulation de loyer des Fermières :

Il est proposé par M. Marc Vallières, appuyé par Mme Mélanie Caron-Croisetière et unanimement résolu que la municipalité accepte d'offrir gratuitement le local, situé en haut du bureau municipal, gratuitement à compter de 2024.

ADOPTÉE

Fermeture de l'assemblée :

Il est proposé par Mme Mélanie Caron-Croisetière et résolu à l'unanimité de procéder à la fermeture de la session, il est 21h30.

ADOPTÉE

_____ _____

Jaclin Bégin, maire Claudie Aubin, directrice générale

Je, Jaclin Bégin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.